

L'ajournement

être se compter comme cela mais je ne pense pas que ce soit une violation. Selon nos rapports ce n'est pas une violation des droits de la personne, ce n'est pas une violation des droits humains à l'heure actuelle.

Monsieur le Président, les informations que l'on reçoit et que mon honorable collègue a reçues sont, je pense, et selon nos renseignements exagérées. Dernièrement des articles récents ont été publiés dans le *Sunday Star* et dans l'*Ottawa Citizen* suite à la visite du ministre des Affaires étrangères de l'Indonésie, et ces éditoriaux ont été très nuancés par rapport aux accusations qui avaient été portées au tout début.

Évidemment, le Canada s'inquiète vivement des rumeurs périodiques de violation des droits de la personne qui existent. Et le Canada n'est pas pour arrêter strictement ses programmes au fur et à mesure que circulent des rumeurs qui sont

difficiles quelquefois à vérifier mais, actuellement, nous avons l'aide de la Croix-Rouge internationale et de certains groupes internationaux qui nous mettent à la fois au courant, qui essaient de nous donner l'heure juste sur certains problèmes, et même les questions qui sont soulevées par mon honorable collègue ne restent pas lettre morte. On s'informe, on s'inquiète de la situation, et le Canada, monsieur le Président, parce que justement c'est un pays qui respecte les droits de la personne et les droits humains va tenter, va faire tous les efforts possibles pour que ces droits soient respectés au niveau mondial.

M. le vice-président: La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 14 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 23.)

RONALD WILSON BLANCHET

Président des États-Unis d'Amérique

Devant les deux Chambres du Parlement

et suite de la

CHAMBRE DES COMMUNES, À OTTAWA

Le lundi 6 avril 1987